



Service d'Incendie et de Secours du Département  
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

## Compte rendu réunion de préparation de la CAP 10 novembre 2015

Présents direction : Col Delaigue, Col Guillot, Col Collot A, Col Chabert.

Présents syndicat SUD : Sgt Micollet, S/c Chenal, A/c Chabbouh, S/c Dupir.

A notre demande une réunion préparatoire a eu lieu ce mardi 10 novembre. Nous avons demandé au nouveau Président Sécheresse ainsi qu'au Directeur que celle-ci soit le plus large possible en invitant l'ensemble des organisations syndicales.

Voici ci-dessous les sujets qui seront traités et soumis aux votes des élus lors de la CAP SPP du 11 décembre 2015.

### 2015

➤ Concernant le Groupe de base (de sapeur à caporal-chef) :

- Nomination de 3 Sapeurs suite à la réussite à l'examen professionnel de 1<sup>ère</sup> classe sur le tableau d'avancement de 2015.
- Aucune nomination possible de Caporal.
- Aucune nomination de Caporal-Chef.

➤ Concernant le Groupe supérieur (de Sergent à Adjudant-Chef) :

- Nomination de 2 Sergents (une mutation et un retour de disponibilité).
- Pour les Adjudants, pas de tableau complémentaire pour 2015.  
Il reste 12 agents sur le tableau de 2015 qui n'ont pas encore été nommé.  
Ils le seront au 31 décembre 2015.



## Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

2016

➤ Concernant le Groupe de base (de sapeur à caporal-chef) :

- Nomination de 3 Sapeurs suite à la réussite à l'examen professionnel de 1<sup>ère</sup> classe sur le tableau d'avancement de 2016.
- 26 nominations de Caporaux sur les 26 possibles au 01/01/2016.
- 1 nomination de Caporal-Chef.

➤ Concernant le Groupe supérieur (de Sergent à Adjudant-Chef) :

- 3 nominations de Sergent possible. Mais aucune demande.
- Concernant les Adjudants le postulat est le suivant :
  - 1/ 266 agents remplissent les conditions pour environ 20 postes au titre de l'année 2016.

2/ La direction avait pris l'engagement de nommer au grade d'Adjudant les 12 agents nommés Sergents en 2004/2005/2006 (11 candidatures). Sauf "cas exceptionnels" ce sera fait (la direction a pris l'engagement de recevoir ces personnes).

3/ Depuis quelques années la moyenne des départs à la retraite est de 14 par an. Il n'y en a eu que 10 pour l'année 2015.

4/ Seul 26 Sergent-Chef pourraient bénéficier de la NBI (16 points d'indices) et n'en bénéficie pas. Il s'agit des agents titulaires de l'INC2 depuis 7 ans au moins. La direction prend l'engagement de les nommer en 2016/2017/2018.

Concernant notre position :

Nous demandons de la lisibilité dans ces nominations. La seule façon de garantir cette lisibilité est de mettre en place des critères objectifs. En effet lorsque 266 agents sont en "compétition" pour 20 postes d'adjudants dont environ 150 qui ont strictement la même ancienneté, il convient de réfléchir à des critères pour départager les agents. Les critères de l'âge et de l'ancienneté n'étant plus les seuls facteurs à prendre en compte nous privilégierons l'ajout des parcours professionnels des agents.



## Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Voici nos propositions :

Date de recrutement (ancienneté)  
Passage au CTA  
Passage au GFOR  
Passage en centre mixte  
Passage en centre professionnel  
Une mention spéciale pour départager : BSPP et BPPM

Pour finir et en marge de cette réunion de travail concernant la CAP qui traite des dossiers strictement individuels, une entente a été trouvée avec les autres organisations syndicales afin de demander une réunion de négociation avec le Président Jean-Yves Secheresse.

En effet dès l'année prochaine c'est plus d'une centaine de SPP qui se rajouteront aux 266 nommables cette année. Une négociation visant à nommer plus d'adjudant semble s'imposer.

Nous souhaitons avoir été le plus limpide possible dans nos explications.

Vos représentants SUD siégeant en CAP restent à votre disposition pour de plus amples renseignements (voir tableau des représentants).

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH